



PROJET TRES HAUT DEBIT D'INITIATIVE
PUBLIQUE DU DEPARTEMENT DU GARD

DEMANDE DE PUBLICATION
D'INFORMATIONS FORMULEES DANS LE
CADRE DU CAHIER DES CHARGES DU
PFTHD-RIP

1 - Coordonnées du porteur de projet :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gard

Hôtel du Département

3 rue guillemette

30044 NIMES Cedex 9

Contact : M. Sébastien Monté, Chargé de mission TIC – 04.66.76.31.06 –

sebastien.monte@gard.fr

2 – Modalités de consultation du Schéma Directeur :

Afin de pouvoir consulter le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique régional merci de bien vouloir contacter :

Monsieur Sébastien Monté

Tél: 04-66-76-31-06

sebastien.monte@gard.fr

3 – Périmètre du projet faisant l'objet d'une demande d'aide auprès du Fonds pour la Société Numérique :

Le projet FTTH présenté concerne environ 150 000 prises Très Haut Débit financées par le Département. En complément, il est prévu de réaliser, dès 2017, de la montée en débit sur les zones non concernées par le déploiement du FTTH, pour environ 14 000 lignes. Enfin, pour les zones les plus difficiles d'accès sur lesquelles une montée en débit n'est pas envisageable, il sera proposé des kits d'inclusion numérique (satellite) permettant à un maximum d'habitations d'être éligibles au haut débit à horizon 2017.

Le déploiement de réseaux résidentiels Très haut débit (FTTH) a fait l'objet de déclaration d'intention d'investissement de la part de l'opérateur Orange sur le périmètre de Nîmes Métropole, d'Alès Agglomération (périmètre 2011), de la ville de Bagnols sur Cèze et de l'Agglomération d'Avignon. Les intentions d'investissement privé couvrent environ 52% de la population gardoise.

48 communes font l'objet d'intentions d'investissement privées à horizon de fin 2020. Le projet de RIP THD se construit donc autour d'une politique globale à l'échelle de tout le département conformément aux exigences de l'appel à projet France Très Haut Débit.

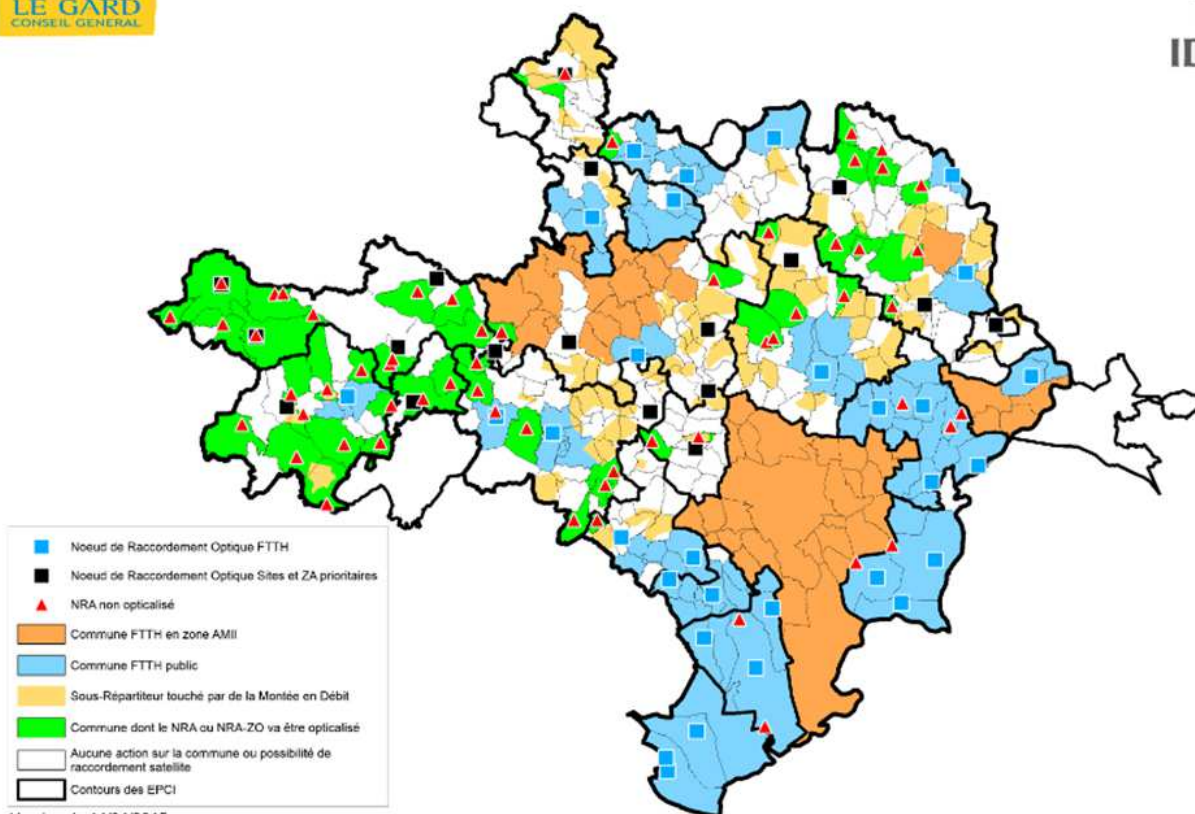
Cartographie des actions du projet :



Définition d'un Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit sur le Gard
Scénario Avancé



IDATE



Version du 14/04/2015

4 – Modalités à suivre pour un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit (dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sur le site de l'autorité) :

Un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau très haut débit doit :

- Prévenir le Département du Gard en adressant un courrier recommandé à Monsieur la Président du Département du Gard**
- Indiquer le périmètre et le nombre de prises**
- Préciser un calendrier de réalisation détaillé**
- Détailler le montant des investissements par années et par prises**
- Indiquer les coordonnées du correspondant à contacter**